

EB/FJ
Départ : 15216

Mis en ligne le :

15 DEC. 2022



VILLE DE NOUMEA

ARRETE N° 2022/ 4021

**MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE N° 83/828 DU 07 OCTOBRE 1983
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE ROULAGE DANS LA VILLE DE NOUMEA**

Le maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de la route de la Nouvelle-Calédonie et notamment les articles R.6, R.6/1, R.7/2 R.36, R.37/1, R.38, R.223, R.225 et R.226,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 83/828 du 07 octobre 1983 réglementant la circulation et le roulage dans la ville de Nouméa, et les textes qui l'ont complété et modifié,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2020/1392 du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature au secrétaire général et aux secrétaires généraux adjoints,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2020/1401 du 28 mai 2020 accordant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement de la direction de l'espace public,

Considérant qu'il importe, pour des mesures de sécurité et de commodité, de mettre la rue Auguste Bourguine en sens unique.

ARRETE

ARTICLE 1ER/.

Les dispositions de l'article 18 de l'arrêté n° 83/828 du 07 octobre 1983 susvisé sont modifiées et complétées comme suit :

Article 18 : sens unique

- rue Auguste Bourguine, portion comprise entre la rue Dange et la route de l'Anse-Vata, dans le sens Nord / Sud sise au Trianon.

ARTICLE 2/.

Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté sont applicables dès la mise en place des signalisations verticale et horizontale correspondantes.

ARTICLE 3/.

Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et par voie électronique.

NOUMEA, LE 15 DEC. 2022
LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur de l'Espace Public

Jean BRUDI



DESTINATAIRES :

Direction Territoriale de la Police Nationale 1
Direction de la Police Municipale 1
D.E.S.U 1
S.I.G 1
Mairie (mise en ligne) 1
J.O.N.C. 1